



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# AVIS D'IMPÔT 2015

## TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M DILGER JEROME

AP 24 BAT A RES A DE MUSSET  
57 RUE D AUXONNE  
21000 DIJON

### Vos références

### Votre situation

21012

Numéro fiscal :		
Référence de l'avis :	15 21 4130785 85	
Numéro de contrat de prélèvement :	M3 21 0022949 86	
RUM* :	FR46ZZZ005002M321002294986	
Numéro de propriétaire :	231 D12636 W	
Débiteur(s) légal(aux) :		
PROP/INDIVIS 4101 MBPBLX		
M DILGER JEROME SERGE		
PROP/INDIVIS 11141 MBMDQX		
MME GARROT CATHERINE I		
Numéro de rôle :		221
Date d'établissement :		08/09/2015
Date de mise en recouvrement :		31/08/2015
* Référence Unique de Mandat		

<b>MONTANT RESTANT À PRÉLEVER</b>	<b>238,00 €</b>
<b>Détail du montant restant à prélever</b>	
Montant de vos taxes foncières	1 102,00 €
Acomptes mensuels versés	864,00 €

### Prochaines échéances 2015

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2015

15 SEPTEMBRE	2015	108,00 €
15 OCTOBRE	2015	108,00 €
16 NOVEMBRE	2015	22,00 €

### AVIS D'ÉCHÉANCES 2016

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2016 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER	2016	110,00 €	15 JUIN	2016	110,00 €
15 FEVRIER	2016	110,00 €	15 JUILLET	2016	110,00 €
15 MARS	2016	110,00 €	16 AOUT	2016	110,00 €
15 AVRIL	2016	110,00 €	15 SEPTEMBRE	2016	110,00 €
17 MAI	2016	110,00 €	17 OCTOBRE	2016	110,00 €

## Vos démarches

- ↳ **Par Internet :** [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ↳ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
0 810 012 010\* - courriel : [cps.strasbourg@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cps.strasbourg@dgfip.finances.gouv.fr)  
- courrier : centre prélèvement service CS 60034 67085 STRASBOURG CEDEX
- Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*.  
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ↳ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

**SERVICE IMPOTS PARTICULIERS DIJON SUD**

25 RUE DE LA BOUDRONNEE CS 61429 - 21014 DIJON CEDEX

Tél : 03 80 28 65 00 Courriel : [sip.dijon-sud@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip.dijon-sud@dgfip.finances.gouv.fr)

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

• sur le montant de votre impôt :

**CENTRE DES IMPOTS FONCIER DIJON - SECTEUR FONCIER**

25 RUE DE LA BOUDRONNEE - 21047 DIJON CEDEX

Tél : 03 80 28 65 66 Courriel : [cdif.dijon@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cdif.dijon@dgfip.finances.gouv.fr)

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

*\* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)*

## TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 21 COTE D OR

Commune : 231 B DIJON

		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2014	27,75%	%	0,603 %	21,00 %	0,336 %	6,37 %	%	
	Taux 2015	27,89%	%	0,606 %	21,00 %	0,346 %	6,40 %	%	
	Adresse	57 RUE D AUXONNE							
	Base	1890		1890	1890	1890	1890		
	Cotisation	527		11	397	7	121		1063
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2014	520		11	394	6	119		
	2015	527		11	397	7	121		
Variation en % ⑧	+1,35%	%	0 %	+0,76 %	+16,67 %	+1,68 %	%		
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisations 2014 2015								
	Variation en % ⑧	%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			39
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑨			
						Dégrèvement JA « État » ⑩			
						Dégrèvement JA « Collectivités » ⑩			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>1102</b>